

**Vous devez fournir 2 copies
des documents requis**

Travaux sur la rive, dans le littoral et les plaines inondables

DOCUMENTS À FOURNIR

Plan et devis

Fait par un ingénieur, ceux-ci respectent les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

Photos avant les travaux

Photos montrant la partie visée par les travaux avant ceux-ci, sur différents angles.

Photos après les travaux

Photos montrant les mêmes angles que celles ayant servi à l'émission du certificat d'autorisation.

Plan de localisation

Un plan de localisation préparé par un arpenteur-géomètre délimitant la ligne des hautes eaux, la bande protection riveraine ainsi que la plaine inondable (récurrence 0-20 ans et 20-100 ans) et la zone d'embâcle.

Ministère du développement durable et des parcs (MDDEP)

Pour un immeuble commercial ou plus de 1 logement

- Une copie des documents envoyés au MDDEP
- Une copie du certificat d'autorisation émise par le MDDEP